



LE JARDIN D'ÉPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 79 28 19 02 / 06 24 33 58 09
amaplejardindepicure@gmail.com
<http://amaplejardindepicure.e-monsite.com/>



<p align="center">Les contractants :</p> <p>Le présent contrat est passé entre : Lilian ESTIENNE <i>Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT)</i> demeurant à ST ANDIOL désigné le producteur d'une part, Et L'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Épicure désigné(e) l'AMAPien (ne) d'autre part.</p> <p>Nom / Prénom : Adresse :</p> <p>Mob :</p> <p>Email :</p> <p>L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.</p>	<p align="center">CONTRAT PANIER 17 € SAISON 31 MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 au 30 AVRIL 2025</p> <p>Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes. Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur, • L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient, • L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence, • Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de 4 à 6 kg en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes. • Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.
--	---

La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à Salle du Lavoir Rassuen 13800 Istres

4 PANIERS D'ESSAI

4 paniers du au.....	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :
1 panier par quinzaine du.....,.....au.....	17 € x 4 = 68 €	

SAISON COMPLETE du MERCREDI 6 NOVEMBRE au MERCREDI 30 AVRIL

1 panier semaine : 24 paniers	17 € x 24 = 408 €	6 chèques de 68 €
1 panier par quinzaine : 12 paniers	17 € x 12 = 204 €	6 chèques de 34 €

EN COURS DE SAISON

1 panier semaine duau..... x 17 € =€chèques de€
1 panier par quinzaine du au..... x 17 € =€chèques de€

Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

Chèque 1 n° :	Montant :	Chèque 4 n° :	Montant :
Chèque 2 n° :	Montant :	Chèque 5 n° :	Montant :
Chèque 3 n° :	Montant :	Chèque 6 n° :	Montant :

BANQUE :

ADHESION :

- ✓ Pour les nouveaux adhérents la cotisation annuelle 2024 à l'ordre de : AMAP le jardin d'Épicure de 10 € chèque n°
- ✓ Pour tous les adhérents la cotisation annuelle 2025 à l'ordre de : Les AMAP de Provence de 13 € chèque n° :

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr Estienne